

il n'en exigea qu'une contribution annuelle de huit millions de francs (quadringenties) (13), ce qui certes était bien peu de chose pour un pays aussi étendu, aussi peuplé et aussi riche en métaux précieux. C'est sans doute à cette sage modération que Ton dut la facilité avec laquelle ce peuple accepta le joug des Romains.

Au commencement de la guerre civile, il acheta, suivant Velleïus Paterculus (14), le concours du tribun C. Curion au prix de 10 millions de sesterces (centies) soit deux millions de francs. Le scholiaste Servius nous apprend que Virgile (15) a entendu désigner Curion par ce passage si connu :

*Vendidit hic aura patriam, Dominumque potentem
Imposuit.*

Vers la même époque, César donna à chacun de ses vétérans *Bina sesterda*, deux mille grands sesterces (400 fr.). Après la guerre terminée, il y ajouta *vicena milita numum*, 20 mille sesterces, soit 4,090 fr. par tête (16).

Ces différentes sommes peuvent nous faire connaître le tarif des consciences qu'il dut acheter pour parvenir au pouvoir.

Dans les cinq triomphes qui terminèrent sa carrière militaire, il fit porter devant lui, au rapport de Velleïus (17), plus de *sexies milites*, plus de 120 millions de francs.

Il donna à Servilia, mère de Brutus, une perle qu'il avait payée *sexagies seslerlium* (1,200,000 fr.) (18).

A la mort de César, il y avait, d'après les registres du trésor, *seplies milites* (140 millions de francs), déposés dans le temple de Cybèle. Cicéron, dans ses *Plidippiques* (19), demande ce qu'ils sont devenus. Marc Antoine aurait pu, mieux que personne, en indiquer l'emploi. Aux Ides de Mars, jour

(13) Suéton, cap. 25. — (14) 11, 48. — (15) *Maèii*. lib. VI.—(16) Suéton, cap. 38, in Jul. Caes. — (17) 11, 56. —(18) Suéton, in Cacs. 50. — (19) Phil. 11, 37.